

**DEPARTEMENT  
DES YVELINES**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATIONS MULTIPLES**

**Arrondissement de  
Saint-Germain-en-Laye**

**Siège : Mairie de Saint-Germain-en-Laye**

**SEANCE DU  
10 février 2020**

**PUBLIE LE : 18 FEV. 2020**

**Délibération n°100220-2 : Rapport d'orientation budgétaire 2020**

---

A la suite d'une première convocation, le comité syndical n'a pas pu siéger le vingt-trois janvier deux mille vingt par suite de l'absence de quorum.

**SEANCE DU 23 JANVIER 2020**

**PRESENTS**

<b>ACHERES</b>	Cécile VINCENT, DELEGUEE TITULAIRE
<b>AIGREMONT</b>	Marie-Claude MEGE, DELEGUEE TITULAIRE Jean UDRON, DELEGUE SUPPLEANT
<b>CARRIERES-SOUS-POISSY</b>	Francine LIZAMBARD, DELEGUEE TITULAIRE
<b>CARRIERES-SUR-SEINE</b>	Jean-Pierre VALENTIN, DELEGUE TITULAIRE Michel MILLOT, DELEGUE TITULAIRE
<b>CHAMBOURCY</b>	Didier GUINAUDIE, DELEGUE TITULAIRE Francine LAZARD, DELEGUEE TITULAIRE
<b>COMMUNE NOUVELLE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE</b>	Daniel LEVEL, PRESIDENT Serge MIRABELLI, DELEGUE TITULAIRE Rosa ANDRE, DELEGUEE TITULAIRE
<b>CONFLANS-SAINTE-HONORINE</b>	Monique MUYLLE, DELEGUEE TITULAIRE Marie-Claude REBREYEND, DELEGUEE SUPPLEANTE
<b>EPONE</b>	Geneviève BERGAMINI, DELEGUEE TITULAIRE
<b>HOUILLES</b>	François HEURTEL, DELEGUE TITULAIRE
<b>L'ETANG-LA-VILLE</b>	Sylvie SENG, DELEGUEE TITULAIRE
<b>LA CELLE-SAINT-CLOUD</b>	Daniel TURCK, DELEGUE TITULAIRE
<b>LE VESINET</b>	Jean-Michel JONCHERAY, DELEGUE TITULAIRE Frédérique RABIAN, DELEGUEE SUPPLEANTE
<b>MAREIL-MARLY</b>	Gilles LAMY, DELEGUE TITULAIRE
<b>MARLY-LE-ROI</b>	Benoît BURGAUD, DELEGUE TITULAIRE
<b>MAULE</b>	Caroline QUINET, DELEGUEE TITULAIRE
<b>MONTESSON</b>	Joëlle TRIOULLIER, DELEGUEE TITULAIRE
<b>MORAINVILLIERS</b>	Bernard PERRODOUX, DELEGUE TITULAIRE Philippe MAILLARD, DELEGUE TITULAIRE

**ORGEVAL** Jean-Michel SCHMIDT, DELEGUE TITULAIRE  
**SIVOM MAISONS-MESNIL** Jean-Claude GUEHENNEC, DELEGUE TITULAIRE  
**TRIEL-SUR-SEINE** Evelyne LEGROUX, DELEGUEE TITULAIRE

### Assistaient à la séance

Monsieur Matthieu SAILLARD, Directeur Général des Syndicats Intercommunaux  
Monsieur Johan BAUTISTA-GARCIA, Responsable de la fourrière intercommunale

<i>Nombre de communes</i>	:	<b>39</b>
<i>SIVOM (composé de 2 communes)</i>	:	<b>1</b>
<i>Commune nouvelle (composée de 2 communes)</i>	:	<b>1</b>
<b>QUORUM</b>	:	<b>44</b>
<u>Délégués présents</u>	:	<b>28</b>

L'an deux mille vingt, le dix février à dix-huit heures, le Comité du Syndicat Intercommunal de Vocations Multiples, dûment convoqué par le Président le dix février, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Saint-Germain-en-Laye, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur **Daniel LEVEL**, Président du Syndicat Intercommunal.

## **SEANCE DU 10 FÉVRIER 2020**

### PRESENTS

**ACHERES** Cécile VINCENT, DELEGUEE TITULAIRE  
**CARRIERES-SOUS-POISSY** Francine LIZAMBARD, DELEGUEE TITULAIRE  
**CHAMBOURCY** Francine LAZARD, DELEGUEE TITULAIRE  
Margueritte VINCENT, DELEGUEE SUPPLEANTE  
**CHAVENAY** Denis FLAMANT, DELEGUE TITULAIRE  
**COMMUNE NOUVELLE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE** Daniel LEVEL, PRESIDENT  
Jean-Louis RICOME, DELEGUE TITULAIRE  
Serge MIRABELLI, DELEGUE TITULAIRE  
Rosa ANDRE, DELEGUEE TITULAIRE  
**FEUCHEROLLES** Susanne ZSCHUNKE, DELEGUEE TITULAIRE  
**HOUILLES** André SAUDEMONT, DELEGUE SUPPLEANT  
Jean-François SIROT, DELEGUE SUPPLEANT  
**L'ETANG-LA-VILLE** Sylvie SENG, DELEGUEE TITULAIRE  
**LE VESINET** Jean-Michel JONCHERAY, DELEGUE TITULAIRE  
**MARLY-LE-ROI** Cyrille LEGALLET, DELEGUE TITULAIRE  
**MAULE** Bernard VILLIER, DELEGUE TITULAIRE  
**MEDAN** Philippe MARTINET, DELEGUE TITULAIRE

**MONTESSON** Joëlle TRIOULLIER, DELEGUEE TITULAIRE  
**MORAINVILLIERS** Philippe MAILLARD, DELEGUE TITULAIRE  
**ORGEVAL** Jean-Michel SCHMIDT, DELEGUE TITULAIRE  
Michel BARDOT, DELEGUE TITULAIRE  
**TRIEL-SUR-SEINE** Evelyne LEGROUX, DELEGUEE TITULAIRE  
**VERNOUILLET** Didier ROBRIEUX, DELEGUE TITULAIRE  
**VILLENES-SUR-SEINE** Christyane JAVOISE, DELEGUEE TITULAIRE  
Michel BASSEVIEZ, DELEGUE SUPPLEANT

### **ABSENTS EXCUSES**

**ACHERES** Marc HONORE, DELEGUE TITULAIRE  
Malika BELLAL, DELEGUEE SUPPLEANTE  
Suzanne JAUNET, DELEGUEE SUPPLEANTE  
**AIGREMONT** Marie-Claude MEGE, DELEGUEE TITULAIRE  
**ANDRESY** Guy BRIAULT, DELEGUE TITULAIRE  
Michel DE RUYCK, DELEGUE TITULAIRE  
Sandra SAVET, DELEGUEE SUPPLEANTE  
**CARRIERES-SOUS-POISSY** Sylviane DAUVERT, DELEGUEE TITULAIRE  
Lucas CHARMELE, DELEGUE SUPPLEANT  
Selcuk ULU, DELEGUE SUPPLEANT  
**CARRIERES-SUR-SEINE** Jean-Pierre VALENTIN, DELEGUE TITULAIRE  
Michel MILLOT, DELEGUE TITULAIRE  
Aline LE GUILLOUX, DELEGUEE SUPPLEANTE  
Marie-Ange DUSSOUS, DELEGUEE SUPPLEANTE  
**CHAMBOURCY** Didier GUINAUDIE, DELEGUE TITULAIRE  
Mireille VALLEE, DELEGUEE SUPPLEANTE  
**CHAPET** Rosine THIAULT, DELEGUEE TITULAIRE  
**CHATOU** François SCHMITT, DELEGUE TITULAIRE  
Patrice LECHEVALIER, DELEGUE TITULAIRE  
Arménio SANTOS, DELEGUE SUPPLEANT  
Jean Manuel PARANHOS, DELEGUE SUPPLEANT  
**CHAVENAY** Anne-Françoise THES, DELEGUEE SUPPLEANTE  
Brigitte VINCENT, DELEGUEE SUPPLEANTE  
**COMMUNE NOUVELLE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE** Kéa TEA, DELEGUEE SUPPLEANTE  
Jean-Jacques MSICA, DELEGUE SUPPLEANT  
**CONFLANS-SAINTE-HONORINE** Pierre PAPINET, DELEGUE TITULAIRE  
Monique MUYLLE, DELEGUEE TITULAIRE  
Laurent MOUTENOT, DELEGUE SUPPLEANT  
**CRESPIERES** Véronique BIGARD, DELEGUEE TITULAIRE  
Valérie DORSEUIL, DELEGUEE SUPPLEANTE  
**CROISSY-SUR-SEINE** Alain DIEUL, DELEGUE SUPPLEANT  
Denis BOULANGER, DELEGUE SUPPLEANT

<b>DAVRON</b>	Bérénice RAMBAUD, DELEGUEE TITULAIRE Laure FONTAINE, DELEGUEE TITULAIRE Evelyne PETIT, DELEGUEE SUPPLEANTE
<b>ECQUEVILLY</b>	Nathalie ALABOUVETTE, DELEGUEE TITULAIRE
<b>EPONE</b>	Geneviève BERGAMINI, DELEGUEE TITULAIRE Béatrice DI PERNO, DELEGUEE SUPPLEANTE Nathalie BAUDOUIN, DELEGUEE SUPPLEANTE
<b>FEUCHEROLLES</b>	André FEUVRIER, DELEGUE SUPPLEANT Michel FREMIN, DELEGUE SUPPLEANT
<b>HOUILLES</b>	François HEURTEL, DELEGUE TITULAIRE
<b>L'ETANG-LA-VILLE</b>	Jean-François NAVARRE, DELEGUE TITULAIRE Aurélia BARDY-EYNARD, DELEGUEE SUPPLEANTE Sylvie LASSON, DELEGUEE SUPPLEANTE
<b>LA CELLE-SAINT-CLOUD</b>	Daniel TURCK, DELEGUE TITULAIRE Carmen OJEDA-COLLET, DELEGUEE SUPPLEANTE
<b>LE PECQ</b>	Laurence BERNARD, DELEGUEE TITULAIRE Reine AIRAUDO, DELEGUEE TITULAIRE Cyrille PEYTAVIN, DELEGUE SUPPLEANT Roland VILLERME, DELEGUE SUPPLEANT
<b>LE PORT-MARLY</b>	Myriem HAAN, DELEGUEE SUPPLEANTE Reine VALLET, DELEGUEE SUPPLEANTE
<b>LE VESINET</b>	Frédérique RABIAN, DELEGUEE SUPPLEANTE Eric DE LA GUERONNIERE, DELEGUE SUPPLEANT
<b>LES ALLUETS-LE-ROI</b>	Maxime ROUSSEAU, DELEGUE TITULAIRE Viviane DOSSET, DELEGUEE TITULAIRE Thérèse GEVRESSE, DELEGUEE SUPPLEANTE Gillian STOREY, DELEGUE SUPPLEANT
<b>LOUVECIENNES</b>	Lydéric WATINE, DELEGUE TITULAIRE Sanja JOLIOT, DELEGUEE TITULAIRE Béatrice BAUMANN, DELEGUEE SUPPLEANTE Henri DOUADY, DELEGUE SUPPLEANT
<b>MAREIL SUR MAULDRE</b>	Frédérique ESCANDE, DELEGUEE TITULAIRE Claudie FILLON, DELEGUEE SUPPLEANTE
<b>MAREIL-MARLY</b>	Pierre DURAND, DELEGUE TITULAIRE Lionel LIOTIER, DELEGUE SUPPLEANT
<b>MARLY-LE-ROI</b>	Jean-Guillaume DATIN, DELEGUE SUPPLEANT
<b>MAULE</b>	Caroline QUINET, DELEGUEE TITULAIRE Jean-Christophe SEGUIER, DELEGUE SUPPLEANT
<b>MEDAN</b>	Eric LAURENT, DELEGUE SUPPLEANT
<b>MONTESSON</b>	Patrick MALLET, DELEGUE TITULAIRE Catherine LANSIART, DELEGUEE SUPPLEANTE Marie-Caroline MUDRY, DELEGUEE SUPPLEANTE
<b>MORAINVILLIERS</b>	Bernard PERRODOUX, DELEGUE TITULAIRE
<b>ORGEVAL</b>	Murielle BORG, DELEGUEE SUPPLEANTE Jean-Pierre JUILLET, DELEGUE SUPPLEANT

<b>POISSY</b>	Aline SMAANI, DELEGUEE SUPPLEANTE Raymond LETELLIER, DELEGUE SUPPLEANT
<b>SAINT-NOM-LA-BRETECHE</b>	Karel KURZWEIL, DELEGUEE SUPPLEANTE
<b>SIVOM MAISONS/MESNIL</b>	Raphaël FANTIN, DELEGUE TITULAIRE Dora-Ezabel JORGE-FEKIR, DELEGUEE SUPPLEANTE Ingrid COUTANT, DELEGUEE SUPPLEANTE Franziska JADIN, DELEGUEE SUPPLEANTE Bruno IMHOFF, DELEGUE SUPPLEANT
<b>TRIEL-SUR-SEINE</b>	Jean-Pierre MAROTTE, DELEGUE TITULAIRE
<b>VERNEUIL-SUR-SEINE</b>	Gérard SCHIETTECATTE, DELEGUE TITULAIRE Pascal CHAMPION, DELEGUE TITULAIRE Hubert FRANCOIS-DAINVILLE, DELEGUE SUPPLEANT
<b>VERNOUILLET</b>	Jonathan BUGUET, DELEGUE SUPPLEANT

### **Communes non représentées**

AIGREMONT / ANDRESY / CARRIERES-SUR-SEINE /CHANTELOUP-LES-VIGNES / CHAPET / CHATOU / CONFLANS-SAINTE-HONORINE / CRESPIERES / CROISSY-SUR-SEINE / DAVRON / ECQUEVILLY / EPONE / LA CELLE-SAINTE-CLOUD / LE PECQ / LE PORT-MARLY / LES ALLUETS-LE-ROI / LOUVECIENNES / MAREIL-SUR-MAULDRE / MAREIL-MARLY / POISSY / SAINT-NOM-LA-BRETECHE / VERNEUIL-SUR-SEINE / SIVOM MAISONS-MESNIL

### **Assistaient à la séance**

Monsieur Philippe LE BEULZE, Directeur Général Adjoint des Syndicats Intercommunaux  
Monsieur Johan BAUTISTA-GARCIA, Responsable de la fourrière intercommunale

<b>Nombre de communes</b>	:	<b>39</b>
<b>SIVOM (composé de 2 communes)</b>	:	<b>1</b>
<b>Commune nouvelle (composée de 2 communes)</b>	:	<b>1</b>
<b>QUORUM</b>	:	<b>PAS NECESSAIRE</b>
<b><u>Délégués présents</u></b>	:	<b>25</b>
<b><u>Pouvoir</u></b>	:	<b>2</b>
<b><u>Délégués comptant pour le vote</u></b>	:	<b>27</b>

**SIVOM / CS – 100220-2**  
**Toutes sections**

**OBJET : RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2020**

**RAPPORTEUR** : Monsieur le Président

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2312-1 et L.5211-36 ;

**VU** la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), et notamment son article 107;

**VU** le décret n° 2016-834 du 23 juin 2016 relatif à la mise en ligne, par les collectivités territoriales et leurs établissements publics de coopération, de documents d'informations budgétaires et financières ;

**VU** le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire ;

**VU** le décret n° 2016-892 du 30 juin 2016 relatif à la définition de seuils d'opérations exceptionnelles d'investissement ;

**VU** la circulaire ministérielle n° 15-029621-D en date du 30 novembre 2015 portant sur les nouvelles dispositions prévues par la loi NOTRe relatives à la transparence et la responsabilité financières des collectivités territoriales ;

**LE COMITE,**

Après avoir entendu les explications de son Président et en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

**ADOpte** le rapport d'orientation budgétaire pour l'année 2020,.

Fait à Saint-Germain-en-Laye, le **18 FEV. 2020**

Transmis en Préfecture et affiché le **18 FEV. 2020**

**Pour Extrait Conforme**



**Daniel LEVEL**

Président du Syndicat Intercommunal



# Rapport d'orientation budgétaire

A decorative graphic consisting of several overlapping, semi-transparent cubes. The central cube is a dark green color, while the others are light grey. The year "2020" is printed in a large, bold, black font on the right side of the graphic.

2020

**SIVOM/CS – 230120**  
**Toutes sections**

**OBJET : RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2020**

**RAPPORTEUR** : Monsieur le Président

La procédure budgétaire prévoit que dans les deux mois qui précèdent le budget, les orientations budgétaires de l'année à venir font l'objet d'un débat qui s'appuie sur un rapport d'orientation budgétaire (ROB). Les informations devant figurer au ROB sont les orientations budgétaires, les informations sur la structure (annexe 1), la gestion de la dette (annexe 2), la structure et l'évolution des dépenses et des effectifs (L.5211-36 et L.2312-1 du CGCT). Les informations relatives aux engagements pluriannuels n'ont pas lieu d'être dans le cadre du SIVOM.

Aucun changement majeur n'est engagé pour les sections vignes, centre de secours et CSAPA du SIVOM en 2020.

S'agissant de la section fourrière, le projet de relocalisation et de modernisation se poursuit. Il vise à permettre l'implantation du nouveau centre d'entraînement du Paris Saint-Germain (PSG) sur le site actuel de la fourrière dit « les Terrasses de Poncy » à Poissy, ce qui implique le déménagement de la fourrière. Cette dernière sera donc reconstruite sur un site proposé par la Ville de Poissy et le Conseil Départemental selon les normes de construction modernes et écologiques. Il s'agira également d'intégrer les bâtiments et les surfaces de stationnement dans un espace à fort caractère paysager (site boisé et traversé par le ru de la Maladrerie). Une deuxième phase, non prévue au présent ROB, serait l'installation d'un garage solidaire afin d'inscrire la fourrière dans une démarche d'économie circulaire, sociale et solidaire, en fonction de l'intérêt des partenaires du Syndicat pour ce projet.

Dans ce cadre, la Ville de Poissy s'est engagée, auprès du SIVOM, à prendre financièrement en charge la relocalisation de la fourrière à périmètre constant. Les plus values écologiques, ainsi que la partie solidaire du projet seront financées par le SIVOM. Les travaux devraient débuter durant l'exercice 2020.

Il est proposé au comité de débattre des orientations budgétaires suivantes qui intègrent une estimation de la reprise anticipée des résultats :

**I. Section « Fourrière »**

**A. Section de fonctionnement**

1) Les recettes de fonctionnement (713 k€)

*a) Recettes du service (364,4 k€)- chapitre 75*

Les recettes sont estimées de manière prudentielle par rapport à l'exercice 2019 en raison de l'incertitude sur les résultats des ventes de véhicules par les Domaines et des ventes par les affaires judiciaires. Il est envisagé que les recettes liées aux frais de fourrière des véhicules, aux frais de garde des animaux ou à la vente des véhicules aux casseurs restent, quant à elles, stables par rapport à celles de l'exercice 2019.

*b) Les participations des communes (201,6 k€)- chapitres 73 et 74*

Il est proposé de fixer les participations des communes à un niveau équivalent à celui de l'exercice 2019, soit 0,40 € par habitant.

Il convient de souligner que depuis 2015, le syndicat a décidé de réduire le montant des excédents qui étaient trop importants et pouvaient s'assimiler à de la confiscation fiscale, et décider de réduire à due concurrence la cotisation à l'habitant. C'est ainsi que ce taux de cotisation a baissé régulièrement chaque année : de 0,46 €/ hab en 2014, il est descendu à 0,44



€/ hab en 2015 puis à 0,42 €/hab en 2016. En fin d'année 2016, et enfin à 0,40 €/hab, son niveau depuis 2017.

L'exercice 2020 marque la fin de ce dispositif, l'excédent étant à nouveau cohérent. De ce fait, il conviendrait d'appliquer le taux de 0,42 €/ hab car le taux de 0,40 € / hab ne permet plus à lui seul de dégager un excédent suffisant pour garantir une sécurité budgétaire.

En effet, avec 0,40 €/hab, le disponible de fin d'année serait de 12 k€, alors qu'à 0,42€/hab, il se situerait autour de 115 000 euros. .

Néanmoins, cet été doit avoir lieu la vente du terrain de la fourrière actuelle au PSG. Cette vente permettra notamment de reconstituer un excédent de 100 000 euros. C'est la raison pour laquelle, il vous est proposé, pour la dernière année de maintenir à 0,40 €/hab la cotisation des communes.

*c) L'excédent de fonctionnement reporté (125 k€)*

Le compte administratif 2019 n'étant pas encore établi, le montant de l'excédent de fonctionnement est fondé sur une estimation (125 k€), inférieure au montant de l'exercice 2019 (232 k€), du fait du coût d'étude relatif au garage pris en charge par le SIVOM conformément aux accords avec nos partenaires.

*d) Autres recettes de fonctionnement- Chapitres 70 et 013 (22 k€)*

Ces recettes sont stables par rapport à l'exercice 2019. Elles sont relatives au remboursement, par les autres sections du SIVOM, de frais avancés par la section « fourrière » (10 k€) tels que les indemnités des élus. Il s'agit également de recettes provenant des remboursements de charges de personnels (12 k€) en arrêt maladie ou en décharge d'activité de service.

2) Les dépenses de fonctionnement (713 k€)

*a) Chapitre 011 – Charges à caractère général (278 k€)*

Les dépenses de ce chapitre sont stables d'un exercice à l'autre et se répartissent principalement de la manière suivante :

- Les frais de remorquage des véhicules (130 k€);
- Les prestations de services (télésurveillance, plateforme de gestion des carrières du CIG de Versailles et confection des paies notamment) (15 k€) ;
- Les honoraires (35 k€)
- Les frais administratifs (16k€), d'équipements (3k€) de maintenance (10,5 k€) et d'entretien (9 k€) des bâtiments et parkings.
- Les charges de fluides (15 k€) et de télécommunication (5 k€)
- La participation aux frais de fonctionnement des services centraux du syndicat intercommunal de saint Germain-en-Laye. (27,5 k€)

Pour rappel, le montant des crédits disponibles est de 12 k€.

*b) Chapitre 012 – Charges de personnel (361 k€)*

Pour l'exercice 2020, les dépenses de ce chapitre sont stables (+9 k€).

Elles concernent les frais de personnels de la fourrière (240 k€) et la participation aux frais de personnels des services centraux des syndicats intercommunaux de Saint Germain-en-Laye (121 k€), pour laquelle la section fourrière obtient un remboursement de la part des autres sections.

Pour mémoire l'équipe est constituée d'un chargé d'opération hébergé au sein des services centraux et, sur site, d'un chargé d'équipe en cours de recrutement, de deux agents titulaires

polyvalents et d'un troisième en CDD. Enfin, un sixième agent maintient sa décharge d'activité de service auprès syndicat CFTC.

*c) Autres charges de gestion courante (74 k€)*

Il s'agit principalement des indemnités aux élus (27 k€) et de la contribution à la Société Protectrice des Animaux (SPA) pour 22 k€. A ces dépenses s'ajoutent les intérêts d'emprunts (2 k€), les dépenses imprévues (15 k€) les dotations aux amortissements des immobilisations (7 k€) et les charges exceptionnelles (1 k€).

## **B. Section d'investissement**

1) Les dépenses d'investissement (4 777 k€)

*a) Les travaux de relocalisation de la fourrière (4 659 k€)*

Les études menées depuis 2017 dans le cadre du projet de relocalisation de la fourrière devraient s'achever en 2020. Une ouverture de crédits de 434 k€ est proposée pour 2020 afin de finaliser ces études. S'agissant des travaux, il est proposé 4 225 k€ afin de financer la phase travaux sur les lots voiries et réseaux divers (lot 1), espaces verts (lot 2), fondations gros œuvre (lot 3), charpente (lot 4), cloison (lot 5), chauffage ventilation et climatisation (lot 6) et électricité (lot 7). Ces sommes viendront s'ajouter à celles reportées des exercices précédents.

Pour rappel, les frais engagés par la section « fourrière », dans le cadre de la relocalisation, sont pris en charge par la ville de Poissy par le biais d'une convention de partenariat financier.

L'inscription des dépenses à suivre pour les travaux de la fourrière vous seront proposées dans le cadre de décision modificative en recettes et en dépenses, lorsque le projet et les montants seront définitivement arrêtés.

*b) Les autres dépenses (121 k€)*

Les autres dépenses concernent l'emprunt souscrit en 2010 et relatif au réaménagement de la fourrière (12 k€), le déficit d'investissement reporté, estimé à 106 k€ et divers achats nécessaires à l'activité de la fourrière (3 k€).

2) Les recettes d'investissement (4 777 k€)

Il s'agit du remboursement par la Ville de Poissy des frais engagés par la section « fourrière » selon la convention précédemment citée, du fonds de compensation de la TVA, des dotations aux amortissements.

## **II. Section « Vignes »**

Le budget de cette section est réparti à parts égales entre les deux communes membres : Saint-Germain-en-Laye et Le Pecq.

### **A. La section de fonctionnement**

1) Les dépenses de fonctionnement (34 k€)

Les dépenses de fonctionnement prévues en 2020 sont de l'ordre de 34 k€ et comprennent, entre autre, les honoraires relatifs à la prestation de conseil pour l'assistance technique et l'entretien des vignes puis la part des frais mutualisés pour les charges générales et de personnel des services centraux des syndicats intercommunaux. Il convient de noter que ces dépenses sont supérieures à celles de 2019 (31 k€) car le syndicat souhaite changer de prestataire et célébrera ses 20 ans cette année.

2) Les recettes de fonctionnement (34 k€)

Pour couvrir la hausse des dépenses sur l'exercice 2020, il est proposé d'augmenter le montant des cotisations des communes de 3 k€, soit un total de 13,5 k€ par commune.

L'excédent de fonctionnement cumulé est quant à lui de l'ordre de 7 k€.

**B. La section d'investissement**

1) Les dépenses d'investissement (25 k€)

Suite à la vente du terrain des serres municipales d'Aigremont, où sont stockées les cuves de vin, il est envisagé que celles-ci soient installées dans un autre lieu. Le coût de cette installation n'excédera pas le montant des crédits disponibles inscrits à la section.

2) Les recettes d'investissement (25 k€)

Les recettes d'investissement sont composées d'une part des dotations aux amortissements pour 3 k€ et d'autre part de l'excédent d'investissement pour 22 k€.

**III. Section « Centre de secours »**

1) Les dépenses de fonctionnement (3 366 k€)

Les dépenses de fonctionnement pour 2020 sont estimées à 3 366 k€.

Les quatre principales lignes de dépenses sont :

- La contribution au Service Départemental d'Incendie et de Secours des Yvelines (SDIS 78). Elle s'élèvera à 3 221 k€ pour l'exercice 2020.
- Le 13<sup>ème</sup> mois des sapeurs-pompiers : le montant de l'exercice 2020 n'est pas connu actuellement mais il est raisonnable de prévoir un montant de l'ordre de 80 k€, très légèrement inférieur à celui de 2019.
- Les dépenses de fonctionnement relatives au remboursement des services centraux s'élèvent à 47,5 k€ (11 k€ au titre des frais généraux et 36,5 k€ au titre de la masse salariale).
- Les indemnités des élus (8,5 k€)

Le montant des crédits disponibles est de 9 k€.

2) Les recettes de fonctionnement (3 366 k€)

Les recettes de fonctionnement sont les participations des communes membres à la section « Centre de secours ». Contrairement à l'exercice 2019, il n'est pas proposé d'augmenter le montant de la participation des communes membres, fixée à 35,98 €.

L'excédent de fonctionnement cumulé est quant à lui estimé à 10 k€.

**IV. Section « CSAPA » (51 k€)**

La section « CSAPA » sert à financer la rémunération de la secrétaire de l'antenne du Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie du Centre Hospitalier de Versailles, sise à l'hôpital de Saint-Germain-en-Laye.

Les recettes comme les dépenses restent stables par rapport à l'exercice 2019. Ainsi la participation des communes est de l'ordre de 42 k€, soit 0,18 € par habitant et l'excédent de fonctionnement cumulé de l'ordre de 9 k€. Quant aux dépenses, les charges salariales de la

secrétaire de l'antenne du Centre de Soins sont d'environ 35 k€ et la part de la section « CSAPA » pour les frais de personnel des services centraux des syndicats intercommunaux est d'environ 8 k€. Il convient aussi d'inscrire le montant des crédits disponibles (5 k€) et celui des dépenses imprévues (3 k€).

## SIVOM - ROB 2020

### Annexe n°1

#### Fiche d'information relative au Syndicat Intercommunal à Vocation Multiples de Saint-Germain-en-Laye

##### 1. Le territoire du Syndicat

Toutes les communes adhèrent à la section fourrière, ce qui n'est pas le cas pour les autres compétences. Ainsi, la section « fourrière » comprend 41 communes et le SIVOM Maisons-Mesnil qui composé lui de deux communes.

###### a. Section Fourrière

La Fourrière intercommunale, située à Poissy, a la particularité d'être à la fois une fourrière automobile et animale. La capacité d'accueil de cette dernière est de 21 box pour chiens et de 12 cages à chats pour la partie animale. La section fourrière est la seule carte du syndicat qui regroupe l'ensemble des communes.

###### b. Section Centre de Secours

Depuis la départementalisation des SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours), le SIVOM n'a plus en charge que le financement du 13eme mois des sapeurs pompiers du SDIS des Yvelines et la collecte de la participation au SDIS de onze communes du territoire.

###### c. Section CSAPA

Le Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie (CSAPA) a pour mission d'assurer l'accueil et l'information de toute personne confrontée à un problème de toxicomanie (drogues, médicaments...). Il vise à permettre une prise en charge médico-psychologique, un accompagnement socio-éducatif, une aide à l'insertion ou la réinsertion, ainsi qu'un soutien aux familles. Cet accueil est gratuit et confidentiel. Le SIVOM finance le poste de secrétaire de l'antenne de Saint-Germain-en-Laye.

###### d. Gestion des Vignes

L'exploitation de la vigne située sous la terrasse du Château de Saint-Germain est destinée à la production de pinot noir. Elle compte 2000 pieds de vigne sur une superficie de 2000 m<sup>2</sup>. Les communes de Saint-Germain-en-Laye et du Pecq adhèrent à la section Gestion des Vignes et participent à parts égales à son fonctionnement.

##### 2. Les compétences du Syndicat

Les compétences du SIVOM sont au nombre de 4 depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016 :

- Fourrière automobile et animale
- Centre de secours contre l'incendie
- Centre de Lutte Antidrogue (CSAPA)
- Gestion des Vignes

**SIVOM - ROB 2019**  
Annexe N°2  
**ETAT DE LA DETTE 2020-2024**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Type de prêt (court ou long terme..)	Caractéristiques							Capital restant dû €						
		Organisme prêteur	Durée	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation	Date du premier remboursement	Nominal €	Type de taux d'intérêt	Index	Taux	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2023
8670076 (Réaménagement Fourrière)	LT	CAISSE D'EPARGNE	15	22/07/2010	01/10/2010	25/01/2011	170 000,00	F	-	3,32%	66 248,54	53 860,22	41 055,46	27 820,26	14 140,14
1641 Emprunts en euros auprès d'établissements de crédits							170 000,00				66 248,54	53 860,22	41 055,46	27 820,26	14 140,14
<b>Total général</b>		<b>TOTAL</b>					<b>170 000,00</b>				<b>66 248,54</b>	<b>53 860,22</b>	<b>41 055,46</b>	<b>27 820,26</b>	<b>14 140,14</b>

Accusé de réception en préfecture  
078-247800055-20200218-100220-2-DE  
Date de télétransmission : 18/02/2020  
Date de réception préfecture : 18/02/2020